



Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Objet : Lettre de soutien à l'ANSFO pour la pratique de l'IVG instrumentale par les sages-femmes

Madame, Monsieur,

Le réseau REVHO, Réseau Entre la Ville et l'Hôpital pour l'Orthogénie est un Réseau de santé régional dont l'objectif principal est de faciliter l'accès à l'IVG en Ile-de-France quel que soit la méthode et le lieu de prise en charge. Il a toujours valorisé les compétences des sages-femmes dans le domaine de l'orthogénie en les formant à la méthode médicamenteuse. Fortes de leur expérience dans l'accompagnement des femmes et de leurs connaissances médicales, les sages-femmes ont en effet toute leur place dans la prise en charge des femmes qui font le choix d'interrompre leur grossesse. C'est donc avec beaucoup de satisfaction que nous avons accueilli la loi santé 2016 les autorisant à pratiquer des IVG médicamenteuses.

Cependant, bien qu'étant une réelle avancée, la restriction à la méthode médicamenteuse de cette autorisation pourrait conduire à une offre quasi exclusive en IVG médicamenteuse au détriment du choix des femmes.

En effet, la diffusion rapide et la généralisation de la méthode médicamenteuse a aussi eu pour effet de reléguer la méthode instrumentale au second plan. Au point que la méthode instrumentale n'est plus proposée dans certains territoires. Or la question de la diversification de l'offre d'IVG et du choix de la méthode doivent rester une priorité.

C'est pourquoi nous soutenons pleinement l'ANSFO dans son projet et souhaitons voir évoluer les autorisations et les compétences des sages-femmes à la pratique de l'IVG instrumentale. Leur implication aussi dans cette méthode permettrait d'améliorer l'offre de soin et de réduire ainsi par endroit les délais d'attente.

Dr Philippe FAUCHER  
Président de REVHO

Dr Sophie GAUDU  
Vice-présidente de REVHO